

**Province de Québec
M.R.C. de Témiscouata
DÉGELIS**

5 février 2024

Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi le 5 février 2024 à 19:00 heures.

Présences

SONT PRÉSENTS :

Mme Linda Bergeron, M. Olivier Lemay, Mme Brigitte Morin, M. Richard Bard, Mme Lucienne Lagacé, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Bernard Caron, maire suppléant.

Assistent également à la réunion, M. Sébastien Bourgault, directeur général et greffier, ainsi que deux (2) citoyens.

Intérêts pécuniaires	<p>Les déclarations d'intérêts pécuniaires suivantes des membres du conseil ont été déposées au bureau du greffier à l'Hôtel de ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Olivier Lemay, conseiller au poste #2 (1^{er} février 2024) - Mme Brigitte Morin, conseillère au poste #3 (9 janvier 2024) - M. Richard Bard, conseiller au poste #4 (11 janvier 2024)
Ordre du jour	<p>IL EST PROPOSÉ par Mme Lucienne Lagacé et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté, et qu'il demeure ouvert. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 240201-7918</p> <p><u>POINTS D'INFORMATION :</u></p> <p>1. <u>Travaux sur le Sentier national Bas-Saint-Laurent</u> : Dépôt d'un rapport d'activités concernant les travaux qui ont été réalisés en 2023 dans le Sentier national Bas-Saint-Laurent, ainsi que les travaux à venir en 2024-2025. À Dégelis, des travaux d'entretien tels que l'émondage, le balisage et le repérage ont été faits pour identifier deux nouvelles portions qui seront aménagées pour remplacer deux endroits problématiques.</p>
Période de questions	<p>1. À quel endroit se situe le Sentier national Bas-Saint-Laurent à Dégelis?</p>
Procès-verbal	<p>IL EST PROPOSÉ par M. Richard Bard et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 8 janvier 2024, tel que rédigé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 240202-7918</p>
Comptes	<p>La liste des comptes du mois de janvier 2024 au montant de 388 273,56 \$ est déposée.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que la liste des comptes de janvier 2024 s'élevant à 388 273,56 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 240203-7918</p>
Déboursés	<p>La liste des déboursés de janvier 2024 est déposée au montant de 69 225,76 \$.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Bergeron et unanimement résolu que la liste des déboursés de janvier 2024 au montant de 69 225,76 \$ soit et est acceptée. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 240204-7918</p>
Certificat de disponibilité	<p><u>Dépôt du certificat de disponibilité :</u></p> <p>Je soussigné, Gratien Ouellet, trésorier, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.</p> <p>_____</p> <p>Gratien Ouellet, trésorier</p>
Régie transport Collectif BSL	<p><u>CORRESPONDANCE :</u></p> <p>a) Communiqué concernant la constitution officielle de la Régie intermunicipale de transport collectif du Bas-Saint-Laurent par le ministère des Affaires municipales. Cette régie a été créée à l'initiative des MRC des Basques, de la Matapédia, de la Matanie, de la Mitis, de Rivière-du-Loup, de Témiscouata et de Rimouski-Neigette. Au total, ce sont donc 96 municipalités qui vont bénéficier de l'offre bonifiée en transport collectif.</p>
Prog. de soutien Service de garde	<p>b) Le ministère de la Famille informe la ville de Dégelis qu'elle bénéficiera d'une aide financière de 3 880 \$ dans le cadre d'une demande de subvention au Programme de soutien à des projets de garde durant la relâche scolaire et la période estivale.</p>

PAVL
Route Lapointe

c) Le ministère des Transports et de la Mobilité durable informe la ville de Dégelis que sa demande au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour des travaux de rechargement dans la route Lapointe n'a pas été retenue.

Démission-pompier

d) Le directeur du service Incendie informe la ville de Dégelis que le pompier Carlos Faure a remis sa démission à titre de pompier volontaire.

MRC - Fonds
de vitalisation

e) La MRC de Témiscouata informe la ville de Dégelis qu'elle accepte le versement d'une subvention de 100 000 \$ du Fonds de vitalisation au projet de Centre de sentier de vélo de montagne – Sentiers Baseley. Cette offre financière est conditionnelle à l'attachement complet du financement du projet.

Adoption
Règlement 751

RÈGLEMENT NUMÉRO 751

AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR UNE POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES EFFECTUÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ EN IDENTIFIANT LES DÉPENSES ET LES TARIFS PERMIS.

ATTENDU QUE le conseil municipal détient une politique de remboursement de dépenses pour le compte de la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir les dépenses et tarifs permis;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil le 8 janvier 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance régulière du 8 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que le conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 ABROGATION ET REMPLACEMENT

Le présent règlement abroge et remplace le règlement no 580 et tout règlement antérieur ayant été adopté en pareille matière.

ARTICLE 3 OBJET

Le présent règlement a pour but d'établir une politique de remboursement des dépenses effectuées pour le compte de la municipalité en identifiant les dépenses et tarifs permis.

ARTICLE 4 REMBOURSEMENT DE DÉPENSES

Chaque employé municipal peut recevoir un remboursement de dépenses d'actes pour le compte de la municipalité, pourvu d'une autorisation préalable (lorsqu'il agit dans l'exercice de ses fonctions) de la part du conseil municipal ou du directeur général. Il en est de même pour tous les membres du conseil municipal. Cependant, lorsqu'il est impossible d'obtenir ladite autorisation, l'employé ou le membre du conseil pourra tout de même présenter son compte de dépenses au conseil municipal qui pourra alors l'accepter ou le refuser.

ARTICLE 5 PIÈCES JUSTIFICATIVES EXIGÉES

Tout remboursement de dépenses doit être appuyé de pièces justificatives adéquates sauf pour les déplacements automobiles.

ARTICLE 6 TRANSPORT

Tout déplacement par autobus, avion, train ou véhicule-taxi est remboursé selon la dépense réellement encourue sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Lorsqu'un élu ou employé utilise son véhicule personnel dans l'accomplissement de ses fonctions, il a droit :

- À une indemnisation : la distance admise est la distance nécessaire et effectivement parcourue.
- Les frais de stationnement effectivement supportés par l'élu ou l'employé selon les pièces justificatives déposées.

ARTICLE 7 INDEMNITÉ POUR L'UTILISATION DU VÉHICULE PERSONNEL

L'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile est de 0,52\$/km.

ARTICLE 8 FRAIS DE REPAS

Les frais de repas admissibles et remboursables maximums autorisés (y compris les taxes et pourboires) sont les suivants :

- 20,00 \$ pour le déjeuner
- 35,00 \$ pour le dîner
- 50,00 \$ pour le souper

ARTICLE 9 FRAIS DE LOGEMENT

Les frais remboursables pour le logement sont les frais effectivement supportés dans un établissement hôtelier. Lorsque la personne ne loge pas dans un établissement hôtelier (tels que parents, amis, etc.), un montant forfaitaire de vingt-cinq (25,00 \$) dollars lui est alloué pour chaque nuitée.

ARTICLE 10 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240205-7920**

Bernard Caron
Maire suppléant

Sébastien Bourgault
Directeur général et greffier

Avis de motion
Règl. 752

Le conseiller, M. Olivier Lemay, donne un **AVIS DE MOTION** qu'il sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement #752 décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir et/ou à combattre l'incendie d'un véhicule.

M. Olivier Lemay, conseiller

Règl. 752
Dépôt /Projet

Il est, par la présente, déposé par le conseiller, M. Olivier Lemay, le projet de règlement numéro 752 décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir et/ou à combattre l'incendie d'un véhicule, et demande dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil, lequel projet est adopté par le Conseil municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240206-7920**

Chemin à
double vocation

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Dégelis, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée, ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours;

Nom du chemin sollicité	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Rue Baseley	3,40	Bois	692

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu que la municipalité de Dégelis demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné, et ce, sur une longueur totale de 3,40 km.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240207-7921**

Rapport – Gestion Contractuelle

ATTENDU QUE l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes (L.C.V.)* stipule qu'une municipalité doit déposer un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE ce rapport doit être déposé au conseil, au moins une fois par année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Olivier Lemay et unanimement résolu que la ville Dégelis a procédé à l'application de son règlement de gestion contractuelle et qu'aucune problématique ou situation particulière n'a été observée au cours de l'année 2023 et que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et totalisant au moins 25 000 \$ se lit comme suit :

- Actuel Conseil inc.	106 039.16 \$
- Aquatech	145 155.39 \$
- Atelier 5	31 319.37 \$
- P. Beaulieu électrique	32 869.97 \$
- Beneva	111 413.93 \$
- Centre de services scolaire du Fleuve et des Lacs	25 202.53 \$
- Les Compteurs Lecompte Ltée	39 790.78 \$
- Constructions B.M.L. inc.	258 760.89 \$
- CDERVD	80 063.78 \$
- Desjardins sécurité financière	117 063.70 \$
- Excavation Bourgoin & Dickner inc.	1 631 669.67 \$
- Fabrique de Ste-Rose	52 000.00 \$
- Festival Le Tremplin	30 800.00 \$
- FQM assurances	124 470.43 \$
- Témis Chevrolet Buick GMC Ltée	64 160.60 \$
- Les Architectes Goulet & Lebel inc.	49 094.33 \$
- Groupement forestier du Témiscouata	39 898.19 \$
- Harnois Énergies inc.	177 503.33 \$
- Hydro Québec	180 684.64 \$
- Isolation Lavoie	32 429.85 \$
- JM Turcotte Ltée	25 186.15 \$
- Kémira Water Solutions Canada	34 389.29 \$
- Laboratoire d'Expertise RDL	36 483.00 \$
- Ministre des Finances (S.Q.)	193 916.00 \$
- MRC de Témiscouata	112 979.43 \$
- OMH de la région de Dégelis	63 119.89 \$
- Excavation Émilien Ouellet inc.	38 013.27 \$
- Réal Huot inc.	107 907.58 \$
- RIDT	445 899.21 \$
- Agence du Revenu du Canada (DAS fédérales)	200 093.68 \$
- Revenu Québec (DAS provinciales)	551 277.55 \$
- Servitech inc.	53 611.46 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240208-7921**

Revêtement
Hôtel de ville

ATTENDU QUE la ville de Dégelis a obtenu une aide financière pour remplacer le revêtement extérieur de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE pour réaliser ces travaux, elle a demandé des soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs suivants :

- | | |
|--------------------------------|----------------------------|
| • Construction Lachance & fils | N'a pas soumissionné |
| • Rénovation Guildo Chouinard | 55 967,10 \$, taxes en sus |
| • Jocrinis | N'a pas soumissionné |
| • Construction Z-A-M Inc. | 53 350,00 \$, taxes en sus |
| • Construction Unic | N'a pas soumissionné |
| • Construction L.B.L. | N'a pas soumissionné |
| • Construction J & P Dumont | N'a pas soumissionné |

ATTENDU QUE les deux soumissions reçues ont été déposées dans les délais prescrits et qu'elles sont conformes au devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement d'accepter la soumission de Construction Z-A-M Inc. au prix de 53 350,00 \$ taxes en sus, comme étant la soumission la plus basse conforme, pour réaliser les travaux de remplacement du revêtement extérieur de l'Hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240209-7922

Matériaux/revêtement
Hôtel de ville

ATTENDU QUE la ville de Dégelis a mandaté un entrepreneur pour remplacer le revêtement extérieur de l'Hôtel de ville et qu'elle doit faire l'achat des matériaux;

ATTENDU QUE la ville de Dégelis a reçu une soumission de l'entreprise 9383-4901 Québec Inc. (Surplus G. Rioux) au montant de 34 457,60 \$ pour les matériaux de revêtement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bard et résolu unanimement d'accepter la soumission de 9383-4901 Québec Inc. (Surplus G. Rioux) au montant de 34 457,60 \$, taxes incluses, pour l'ensemble des matériaux nécessaires au remplacement du revêtement extérieur de l'Hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240210-7922

Services juridiques

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucienne Lagacé et résolu unanimement de renouveler le forfait pour consultations juridiques pour l'année 2024 avec le cabinet Morency avocats, pour une somme de 1 000 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240211-7922

Dem. aide financière
Pêche en herbe

IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement d'autoriser M. Guildo Soucy, directeur adjoint en loisirs et responsable du complexe sportif extérieur, à déposer une demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Dégelis dans le cadre de l'organisation de la Journée Pêche en herbe 2024, auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240212-7922

Nomination
Adjoint/Zec Owen

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu :

1. **QUE** Mme Denise Viel, présidente de la Zec Owen, soit nommée à titre d'adjointe à l'inspecteur en bâtiment de la ville de Dégelis et responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme sur le territoire de la Zec Owen pour les terrains de camping et sites privilégiés, situés sur le territoire de la ville de Dégelis;
2. **QUE** Mme Viel soit rémunérée par la Zec Owen;
3. **QUE** la ville de Dégelis n'engage aucun frais pour l'engagement de Mme Viel, que ce soit à titre salarial ou de bénéfices d'emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240213-7922

Toponymie
Nouvelles rues

CONSIDÉRANT que la ville de Dégelis a fait l'acquisition d'une grande superficie de terrain afin d'agrandir son secteur industriel et commercial;

CONSIDÉRANT que deux rues sont présentement en construction afin de permettre l'implantation de nouvelles entreprises au cours de l'année 2024;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de toponymie de la municipalité se sont réunis pour désigner ces nouvelles rues et que ledit comité soumet les recommandations suivantes au conseil municipal :

- Avenue de la Vallée
- 13^e Rue Ouest

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement :

1. **QUE** la ville de Dégelis accepte les recommandations du comité de toponymie pour désigner ces voies de circulation;
2. **QUE** la ville de Dégelis soumette ces recommandations à la Commission de toponymie pour approbation et officialisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240214-7923

Tableau de bord
Sécurité incendie

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Dégelis ont pris connaissance du rapport annuel 2023 en sécurité incendie appelé « tableau de bord de gestion », conformément au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Olivier Lemay et résolu unanimement que le tableau de bord de gestion du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de Dégelis soit et est adopté en tant que rapport annuel pour l'an 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240215-7923

Fin d'emploi
Denis Cassinat

IL EST PROPOSÉ par M. Richard Bard et résolu unanimement de mettre fin à la période de probation et à l'emploi de monsieur Denis Cassinat, compte tenu des éléments qui lui ont été indiqués dans une lettre du 24 janvier 2024. La fin d'emploi définitive est le 2 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240216-7923

CPTAQ
Marina Dégelis

ATTENDU QUE la Marina Dégelis Inc. et la Corporation d'aménagement du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska (CALTRM) souhaitent déposer une demande conjointe auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour autoriser un usage autre qu'agricole sur le lot 4 328 015 au cadastre du Québec, représentant une superficie totale de 4 745,6 mètres², incluant un chemin d'accès, pour le stationnement et l'entreposage, en période estivale seulement, de remorques à bateaux (pour la Marina Inc.) et l'entreposage de matériel et équipements spécifiques à la CALTRM ;

ATTENDU QUE la présente demande consiste à autoriser l'entreposage de remorques à bateaux (sur le lot 4 328 015) en période estivale, et de matériaux à équipement d'infrastructure civile de la CALTRM;

ATTENDU QUE l'entreprise La Marina Dégelis Inc et la Corporation d'aménagement du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska souhaitent obtenir l'appui de la municipalité de Dégelis dans sa démarche;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu d'appuyer la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240217-7923

Travaux - aréna
Versement #7

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucienne Lagacé et résolu unanimement de verser la somme de 70 466,31 \$, taxes en sus, à l'entrepreneur Les Constructions Unic,

correspondant à la demande de paiement #7 dans le cadre des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'aréna.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240218-7924

Don - Perce-Neige

IL EST PROPOSÉ par M. Richard Bard et résolu unanimement d'accorder des heures de glace à taux réduit de 25 \$/heure au Club de patinage artistique Les Perce-Neige du Témiscouata pour la saison 2023-2024 à l'aréna de Dégelis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240219-7924

Don - Pêche
Hivernale/relève

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Lemay et résolu unanimement de verser une contribution financière de 250 \$ au Groupe AIM - Solutions Fauniques dans le cadre d'activités d'initiation à la pêche blanche pour les classes scolaires sur le lac Baseley, en collaboration avec la Zec Owen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240220-7924

Don - Journée
des familles 2024

ATTENDU QUE se tient annuellement une Journée des familles au Témiscouata et que la ville de Dégelis a signifié son intérêt à présenter cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bard et résolu unanimement que la ville de Dégelis soit la ville hôte de la Journée des Familles au Témiscouata le 8 juin 2024, et qu'elle verse une contribution financière de 1 500 \$ pour la tenue de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240221-7924

Don - Quillethon
Lorraine Castonguay

IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement de verser une contribution financière de 100 \$ à Ligne de vie du Témiscouata dans le cadre du Quillethon Lorraine Ouellet-Castonguay 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240222-7924

Demande
Audrey Chenard

Une demande de commandite est adressée au conseil par Audrey Chenard qui pratique l'équitation et qui participe à diverses compétitions de gymkhana.

Puisque cette demande est à titre personnel et qu'elle n'est pas reliée à un organisme, le conseil ne souhaite pas y donner pour ne pas créer de précédent.

Don - CabGym

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement de verser une contribution financière de 100 \$ au club Cabgym.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240223-7924

Demande
Rencontre/Députée

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Lemay et résolu unanimement que le conseil municipal de la ville de Dégelis sollicite une rencontre en mars prochain avec la députée de Rivière-du-Loup - Témiscouata, madame Amélie Dionne, afin de discuter de ses préoccupations concernant des dossiers importants pour la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240224-7924

MTQ - Transfert
de propriété
av. Madawaska

ATTENDU QUE la route 185 a été construite en vertu de la Loi concernant la route Trans-Canada (14 George VI, c. 44, modifiée par 9-10 Elizabeth II, 1960-61, c.8) ;

ATTENDU QUE l'avenue de la Madawaska est localisée dans l'emprise de l'ancienne route 185 en partie sur le territoire de la ville de Dégelis ;

ATTENDU QUE la ville de Dégelis est gestionnaire de l'avenue de la Madawaska à la suite de la mise en service de l'autoroute 85 sur le territoire de la Ville ;

ATTENDU QU'en plus d'assumer la gestion de l'avenue de la Madawaska, il y a lieu que la ville de Dégelis devienne propriétaire de cette emprise routière ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable souhaite transférer par décret la propriété de l'emprise de l'avenue de la Madawaska en faveur de la ville de Dégelis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Olivier Lemay et résolu unanimement :

QUE la ville de Dégelis accepte sans indemnité le transfert de propriété des terres de l'emprise de l'avenue de la Madawaska sur son territoire afin que la Ville puisse poser tous les actes et exercer tous les droits de propriété à l'égard de cette emprise routière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240225-7925

Divers

DIVERS :

- a) Activités de loisirs : Mme Linda Bergeron souligne les nouveautés au niveau des loisirs, soit des cours de yoga, hockey amical, cours d'aquaforme et de natation pour adultes. Elle félicite l'équipe des loisirs pour leur excellent travail.
- b) Soccer : M. Olivier Lemay nous informe que le club Soccer Dégelis planifiera une rencontre prochainement afin de se préparer pour la prochaine saison.
- c) MADA : Mme Brigitte Morin nous informe qu'une rencontre du comité de suivi MADA a eu lieu le 9 janvier dernier afin de s'assurer que les objectifs visés au plan d'action sont réalisés ou le seront en cours d'année 2024. Une prochaine rencontre devra avoir lieu en fin d'année afin de fixer de nouveaux objectifs.

Le 26 janvier dernier, Mme Morin a également participé à une rencontre du comité de santé & sécurité au travail de la municipalité. Entre autres, des discussions ont eu lieu relativement à la mise à niveau de la formation des travailleurs, à la sécurité pour le travail en espace clos, et à l'acquisition d'équipements plus sécuritaires.

- d) Les 4 Scènes : M. Richard Bard souhaite remercier la population de sa participation aux spectacles des 4 Scènes, dont celui de Philippe Laprise qui a été présenté à guichet fermé au Centre culturel Georges-Deschênes le 2 février dernier.

Période
de questions

Période de questions :

- 1. Pour quelle raison les pompiers de Dégelis n'ont pas été appelés en renfort pour l'incendie qui s'est produit à Lejeune récemment?

Levée

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée à 19h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240226-7925

Bernard Caron
Maire suppléant

Sébastien Bourgault
Directeur général & greffier